



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE Marc HERVE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 3

Nombre de Membres du Comité votants : 3

Date de la convocation : le 29 septembre 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/11 Décision Modificative n °2

Comité Syndical du 10 octobre 2017

N°17/10/11 Décision Modificative n °2

Rapport,

Après vérification des comptes, il est nécessaire de procéder à des ajustements :

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER** les modifications budgétaires suivantes

1. Transferts de crédits entre 2 Chapitres

Depuis de nombreux mois et surtout en début d'année le service comptabilité a rencontré beaucoup de difficultés avec le logiciel de comptabilité et notamment la hotline peu performante. Après contact avec les SMP, le SMG a choisi de changer de logiciel comptable et d'acquérir un logiciel marchés publics. Cette décision implique de faire quelques modifications sur le budget, afin de financer la totalité de ce projet.

Par ailleurs, le montant du devis pour installer une douche est supérieur de 300€ au montant inscrit au budget.

Enfin, certains comptes nécessitent un ajustement pour finir l'année 2017.

Il est donc proposé de faire les modifications suivantes au budget 2017 :

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6066 Carburant	+ 500,00 €	
Article 6156 Maintenance	+ 1 500,00 €	
Article 022- dépenses imprévues	- 2 000,00 €	

En Investissement virement de crédit

	Dépenses	Recettes
21355 Installations générales agencements	+400,00 €	
2181 Autres Installations générales	- 400,00 €	

Régularisation Amortissement Année 2017 du au prorata temporis

Un vidéo projecteur a été acquis, le montant de ce bien s'élève à 1 566,60€.
L'amortissement à inscrire pour l'année 2017 s'élève à 281,38€ et nécessite les modifications suivantes

En Fonctionnement :

	Dépenses	Recettes
Article 6811	+ 281,38€	
Article 022- dépenses imprévues	- 281,38 €	

En Investissement :

	Dépenses	Recettes
Article 020 - dépenses imprévues	+ 281,38 €	
Article 28183 - Matériel de bureau et informatique		+ 281,38 €
TOTAL GENERAL	+ 281,38 €	+281,38€

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 octobre 2017

Le Président,

Auguste FAUVEL

